



---

## S'attaquer à la pauvreté et la précarité

### Positions et visions du PS60+ fribourgeois

---

*A partir du papier de position du PS Suisse "S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes touchées par la pauvreté", adopté lors du congrès du 24 février 2024, le PS60+ fribourgeois présente les éléments de la politique de lutte contre la pauvreté et la précarité qui lui tiennent particulièrement à cœur.*

1. **Fondamentalement, la pauvreté et la précarité sont une conséquence du système économique et social capitaliste.** Si nous voulons lutter de manière durable contre la pauvreté et la précarité, nous devons donc continuellement remettre en question la répartition inégale de la performance économique.
2. **La lutte contre la pauvreté et la précarité doit se concentrer en priorité sur les revenus.** Des revenus du travail, des rentes et des revenus sociaux décents doivent permettre de vivre dignement. Ils seront bien entendu adaptés en permanence au renchérissement et aux progrès de la productivité.
3. **Nous demandons un salaire minimum national de 4'500 francs pour toutes et tous ainsi que de 5'000 francs pour les personnes ayant un diplôme professionnel.** Cela correspond aux revendications de l'Union syndicale suisse.
4. **Nous demandons une réduction de la différence entre les top salaires et les bas salaires à un rapport de 5:1 au sein des entreprises.** Il est logiquement improbable, voire impossible, qu'une personne contribue au succès de l'entreprise au-delà de ce rapport. Au-delà de ce rapport, on peut parler d'exploitation.
5. **Nous demandons que les montants prévus pour les bonus soient distribués à parts égales à toutes les personnes actives au sein de l'entreprise.** Le succès d'une entreprise est le résultat de l'engagement et de la compétence de toutes les personnes impliquées dans l'entreprise. Les bonus de haut niveau réservés exclusivement aux personnes percevant les salaires les plus élevés sont l'expression d'une culture de l'avidité du profit socialement et économiquement nuisible.
6. **Nous demandons des mesures efficaces pour mettre fin à la discrimination des employés âgés sur le marché du travail.** Les travailleurs en fin de droit doivent notamment avoir droit à une rente anticipée substantielle à partir de 55 ans. Celle-ci doit être financée par un fonds alimenté par les entreprises qui emploient un nombre de travailleurs âgés inférieur à la moyenne.



- 
7. **Nous demandons une extension massive des conventions collectives de travail étendues.** Cela correspond au partenariat social tant apprécié, prend au sérieux la demande de protection des salaires et témoigne du respect envers la population active.
  8. **Nous demandons des rentes AVS et AI de 4'500 francs pour toutes les personnes en cas de rente ainsi qu'une rente totale des 1er et 2e piliers d'au moins 5000 francs.** Cela correspond aux articles 112 et 113 de la Constitution fédérale suisse ainsi qu'aux revendications syndicales.
  9. **Nous demandons que l'aide sociale soit réglée par une loi-cadre de la Confédération, qu'elle s'élève à 4000 francs par mois et qu'elle ne soit remboursée que dans des cas exceptionnels clairement définis.** Toute personne ayant droit à l'aide sociale doit être traitée avec respect. Les mesures répressives doivent être stoppées et les ayants droit doivent être abordés de manière proactive. Il faut viser l'intégration dans une assurance générale du revenu (AGR).
  10. **Nous demandons que la politique du logement soit conçue comme un service public, au-delà de la priorité accordée au profit.** L'État doit être responsable de la mise à disposition de logements abordables pour tous. Une politique foncière efficace doit être mise en place.
  11. **Nous demandons un service public de la santé avec des soins de base abordables pour tous.** En particulier, des soins dentaires médicaux efficaces - y compris les implants - ainsi que des équipements de vision et d'audition de qualité doivent être accessibles à tous. La priorité doit être donnée à la prévention et les modalités orientées vers le profit doivent être éliminées.
  12. **Nous demandons que ces mesures soient financées en priorité par l'impôt.** C'est le moyen le plus social de financer les tâches collectives. Ainsi, au niveau fédéral et cantonal, la progression pour les revenus particulièrement élevés doit être étendue. De même, l'imposition des transactions financières ainsi qu'une augmentation substantielle de l'impôt sur la fortune doivent être sérieusement envisagées.